



**Bureau syndical du 17 juin 2014**

**DELIBERATION N° 2014-06-26**

**Marché de traitement des déchets résiduels du SYCADEC (65000 tonnes)**

Nombre de membres 23			L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin, à dix heures trente l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la faculté de Lettres, à CORTE, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	17	18	
<b>Présents :</b>  Madame : Marie Laurence SOTTY  Messieurs : François TATTI, Don Georges GIANNI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Jean PAJANACCI, Pierre GUIDONI, Jean-Louis MILANI, François DOMINICI, Jean-Pierre GIORDANI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Noël VALERY, François GIORGI, Antoine POLI, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Jean ALFONSI			
<b>Absents représentés:</b>  Messieurs: François FAGGIANELLI par François DOMINICI			
<b>Absents :</b>  Madame: Marie ZUCCARELLI, Serena BATTESTINI  Messieurs: Jean-Jacques FERRARA, Yoan HABANI, Lionel MORTINI			
Convocation envoyée le : 6 juin 2014		Certifié exécutoire,	
Affichage de la convocation le : 6 juin 2014		après transmission en Préfecture le : 18 JUIN 2014 et de la publication de l'acte le: 18 JUIN 2014	

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20140617-2014-06-26-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2014  
Date de réception préfecture : 18/06/2014

**DELIBERATION 2014-06-26: Marché de traitement des déchets résiduels du SYVADEC (65000 tonnes)**

***Le Président expose:***

Le marché de traitement des déchets résiduels du SYVADEC est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics. Le marché est conclu à prix unitaires pour une quantité estimative maximum de 65 000 tonnes, pour une période de 1 an reconductible 3 fois par période de 1 an pour le lot n°1 et pour une période de 1 an reconductible 2 fois par période de 1 an pour le lot n°2. Il s'agit d'un marché alloti, décomposé comme suit:

Lot 1: Traitement des déchets ménagers (15 000 tonnes)

Lot 2: Traitement des déchets ménagers (50 000 tonnes)

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22 février 2014, la date de remise des offres étant fixée au 3 avril 2014. A cette date, deux entreprises ont remis une offre. Les membres de la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014 ont jugé les deux candidatures recevables.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : prix 60%, valeur technique 40%. Après analyse des propositions, la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014 a décidé

- pour le lot 1, d'attribuer le marché à l'entreprise STOC qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total estimatif de 1 425 000 €HT,
- pour le lot 2, d'attribuer le marché à l'entreprise Staneco qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total estimatif de 5 511 500 €HT;

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de traitement des déchets résiduels du Syvadec (65 000 tonnes) :

- Pour le lot 1 Traitement des déchets ménagers (15 000 tonnes), avec l'entreprise STOC, pour un montant total estimatif de 1 425 000 €HT conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois
- Pour le lot 2 Traitement des déchets ménagers (50 000 tonnes), avec l'entreprise Staneco, pour un montant total estimatif de 5 511 500 €HT conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:***

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 57 à 59,

VU la délibération n°2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20140617-2014-06-26-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2014  
Date de réception préfecture : 18/06/2014

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

**Décide à l'unanimité:**

D'autoriser le Président à signer le marché de traitement des déchets résiduels du Syvadec (65 000 tonnes) :

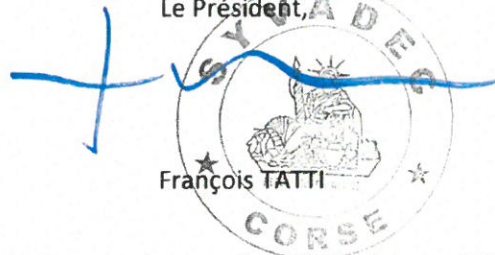
- Pour le lot 1 Traitement des déchets ménagers (15 000 tonnes), avec l'entreprise STOC, pour un montant total estimatif de 1 425 000 €HT conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois
- Pour le lot 2 Traitement des déchets ménagers (50 000 tonnes), avec l'entreprise Staneco, pour un montant total estimatif de 5 511 500 €HT conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois

**Autorise:**

Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



★  
François TATTI  
★

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20140617-2014-06-26-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2014  
Date de réception préfecture : 18/06/2014